

CONDITIONS TARIFAIRES AU 1^{er} JANVIER 2025

(exprimées en euros TTC ou HT selon le marché de clientèle)

Le taux de TVA en vigueur à la date des présentes conditions est de 8,5 %.

Ce document est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées à nos produits et services.

PARTICULIERS		TTC	PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES		HT
Crédits à la consommation			Prêts et crédits aux professionnels et entreprises		
• Taux		nous consulter	• Taux		nous consulter
• Frais de dossier d'un crédit à la consommation			• Frais de dossier		
- Taux sur capital initial		1,10 %	- Commission proportionnelle sur capital prêté		1 %
- Minimum		70,00	- Minimum		200,00
Crédits immobiliers			• Copie d'un contrat de prêt/crédit		30,06
• Taux		nous consulter	• Modification simple contrat (IBAN, date échéance)		30,06
• Frais de dossier d'un crédit immobilier			• Réédition d'un tableau d'amortissement		39,30
- Commission proportionnelle sur capital prêté		1,10 %	• Frais d'information annuelle des cautions (lettre)		gratuit
- Minimum		500,00	• Attestation d'intérêts liés aux prêts		50,00
Gestion administrative des contrats			• Décompte de remboursement anticipé		gratuit
• Tableau d'amortissement		gratuit	• Frais d'avenant, minimum		240,00
• Réédition du tableau d'amortissement		42,64	• Main levée de garantie (hypothèque, caution, nantissement de parts...)		240,00
(hors demande de remboursement anticipé effectif)			• Envoi en recommandé (avenants, courrier)		10,00
• Décompte du remboursement anticipé		gratuit	• Frais de recherche de document (à l'unité)		35,00
• Information annuelle des cautions (par lettre)		gratuit	• Commission d'engagement		1,20 %
• Attestation d'intérêts liés aux prêts, attestation de prêts		15,00			
• Frais d'avenant (hors substitution d'assurance emprunteur)		1,20 %			
en % du capital restant dû					
Avec un minimum :					
- En cas de renégociation du taux		750,00			
- Autre motif		300,00			
• Main levée de garantie (hypothèque, caution, nantissement de parts...)		200,00			
• Envoi en recommandé (avenants, courrier)		10,00			
• Frais de recherche de document (à l'unité)		21,70			
• Copie de contrat		30,00			
Assurances : Protection de vos biens					
• Assur-BP Auto ⁽¹⁾		nous consulter			
• Assur-BP Habitat ⁽¹⁾		nous consulter			
• Location avec option d'achat ⁽²⁾		nous consulter			
⁽¹⁾ Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le code des assurances					
⁽²⁾ Contrat assuré par BRED Cofilease					

NOS PARTENAIRES

BPCE IARD, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 50 000 000 euros, entièrement versé.
Entreprise régie par le code des assurances. 401 380 472 RCS Niort. Siège social : Route Chaban 79180 Chauray - Adresse : Chauray - BP 8410 - 79024 Niort Cedex 9.

BRED COFILEASE, société anonyme au capital de 12 200 000 euros. 399 360 320 RCS Paris - Identifiant TVA FR 22 399 360 320.
Siège social : 18, quai de la Rapée 75604 Paris Cedex 12. Mandataire d'intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le n° 07 034 873.

RÉSOUTRE UN LITIGE

EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

- Auprès de votre conseiller qui reste votre interlocuteur privilégié
- Vous pouvez également contacter par écrit la direction générale de la SOFIDER, 3 rue Labourdonnais- CS 10867, 97477 Saint-Denis Cedex ou le Service Relations Clientèle de la BRED Banque Populaire, par Internet en remplissant le formulaire disponible dans la rubrique *Plainte/Réclamation* en bas de la page d'accueil du site de la BRED : <https://www.bred.fr> ou par courrier : BRED Banque Populaire - Service Relations Clientèle, 18 quai de la Rapée, 75012 Paris.

NOS ENGAGEMENTS

- La SOFIDER s'engage à accuser réception de la réclamation sous un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de son envoi et à répondre dans les quinze (15) jours ouvrables à compter de l'émission de la réclamation.
- En application des dispositions de l'article L133-45 du code monétaire et financier, dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut être donnée dans le délai ci-dessus mentionné pour des raisons échappant à son contrôle, la SOFIDER adressera au Client une lettre d'attente au client l'informant d'un délai supplémentaire nécessaire pour lui répondre, délai n'excédant pas deux (2) mois suivant l'envoi de la réclamation.
- Si le différend persiste, votre recours à la médiation :
Si la réponse n'est pas satisfaisante ou si vous n'avez pas obtenu de réponse de la banque dans un délai de deux (2) mois à compter de l'envoi de votre première réclamation écrite, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

Auprès du Médiateur de la consommation de la BRED pour les particuliers

Pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus, hors litiges sur contrat d'assurance relevant d'un autre domaine que celui de leur commercialisation.

- par Internet : <https://www.mediateur-fnbp.fr>
- par courrier : Médiateur de la consommation auprès de la FBNP (Fédération nationale des banques populaires) - 20-22 rue Rubens 75013 Paris.

Auprès du Médiateur du crédit aux entreprises pour les entreprises, chefs d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, SCI professionnelles...

Pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance-crédit ou relatives au fonds propres

- par Internet : dossier à remplir en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr>

Auprès du Médiateur de l'assurance

Pour les litiges sur contrat d'assurance relevant d'un autre domaine que celui de leur commercialisation

- par Internet : <http://www.mediation-assurance.org>
- par courrier : La Médiation de l'assurance, TSA 501 10, 75441 Paris Cedex 09

Les modalités de traitement des réclamations, les coordonnées du Service Relations Clientèle, ainsi que celles des médiateurs compétents en cas de litige persistant, sont disponibles sur le site Internet rubrique *Plainte/Réclamation*, accessible en bas de la page d'accueil du site <https://www.bred.fr/plainte-et-reclamation> (coûts de connexion au site Internet <https://www.bred.fr> fixés par votre opérateur).